

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-003069

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1019 Société : RAM ASJP 707
 Actif Pensionné(e) Autre : _____
 Nom & Prénom : CHERRADI Boubker
 Date de naissance : 01/07/45
 Adresse : 15 Résidence Beau Souris
Av Mohamed V AGADIR
 Tél. : 05281331399 Total des frais engagés : 3600 - Dhs

Cadre réservé au Médecin



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Date de consultation : 20 FEV 2023

Nom et prénom du malade : CHERRADI BOURKE Age : 77

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : SOINS DENTAIRES

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : CARTES GENITALES

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR

Le : 10.10.23

Signature de l'adhérent(e) : AB

الدكتور الشهري الملاطي ابراهيم
CHERRADI EL FADILI Ibrahim
Docteur en chirurgie dentaire
Soins, Prothèses, Chirurgie
Soins de Gencives
Diplômé de la faculté de Monastir



الدكتورة عائدة البراملي
B R A M L I Aïda
Docteur en chirurgie dentaire
Soins, Prothèses, Chirurgie
Soins pour Enfants
Diplômée de la faculté de Monastir

NOTE D'HONORAIRES

M. Boubker MERRAJI

Consultation :

Radiographie (Rétroalvéolaire) :

Soins Dentaires	44 et 3 obturatum aux confortis élé	0700	110 X 2
31 et 41	obturatum aux confortis	0701	110 X 2
46	obturatum aux confortis	0702	115
18	obturatum aux confortis	0702	115

Soins de Gencives: Détartrage + Polissage complet sus et
Sur la partie haute et basse. 0708. 112

Chirurgie:

Prothèses Dentaires:

Autres :

TOTAL : # 3.600,00 Dhs +

Arrêté la présente note d'honoraires à la somme de:

3.600 Dhs soit trois mille six cent dirhams =

Dr. CHERRADI EL FADILI
Signature

Agadir, le

09 MAR. 2023

I.F. 75902370

ICE:
001647591000019